



Couverture sociale et radiation pôle emploi

Par **Machilou**, le **20/07/2009** à **11:05**

Bonjour à tous,

Ma fille est à la recherche d'un emploi et touche l'A.S.S. (Allocation spécifique solidarité).

En cas de radiation par le pôle emploi, conservera-t-elle tout de même sa couverture sociale à la Sécurité Sociale ? Ou bien perdra-t-elle tous ses droits du jour au lendemain ?

Pour info : elle bénéficie de la couverture sociale traditionnelle (et non la CMU) et possède une complémentaire santé indépendante.

Merci pour vos avis.

Par **Machilou**, le **21/07/2009** à **19:41**

Bonsoir,

Je souhaiterais vivement vos avis, s.v.p. !
Car ma fille doit effectuer d'importants soins de santé.

Merci. A+.